

— **LIVRET D'ACCUEIL**

Formation Photographe Intervenant.e

Concevoir et réaliser des projets de pratique et d'éducation à l'image en photographie



Vue d'atelier, projet « Estive en étude » développé par le Centre d'Art et de Photographie Lectoure et Arno Brignon avec des berger en activité et en formation, massif du Valler. *Entre les images* 2023-2024. Droits réservés.

— L'ORGANISME DE FORMATION

Réseau Diagonal
2 Rue Vincent Leblanc
13002 Marseille
N° siret : 525 063 277 000 20
OF N°93 13 15379 13. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Contact
Valentine Guillien
Chargée de gestion formations
07 69 03 04 84
formations@reseau-diagonal.com

— PRÉSENTATION

L'image est un enjeu majeur de notre société tout comme l'éducation artistique et culturelle par et avec la photographie. La place accordée à la réalisation et à la pratique d'ateliers artistiques et participatifs en lien avec divers publics est un chantier prioritaire porté par les institutions publiques dans le cadre des parcours éducatifs mais intègre également des appels à projets, des résidences artistiques et des commandes publiques. Conçue comme un véritable parcours pédagogique et itinérant au sein des structures dédiées à la photographie contemporaine en France, cette formation répond de manière concrète aux problématiques liées aux enjeux et aux pratiques d'éducation à l'image en photographie.

— OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES & COMPÉTENCES

Concevoir et mettre en oeuvre un atelier de pratique artistique avec la photographie

- Définir les objectifs artistiques et éducatifs atteignables
- Analyser les besoins et les attentes du public visé
- Construire les étapes de l'atelier avec des outils de gestion de projet
- Créer des supports et contenus pédagogiques adaptés et progressifs
- Adapter les modalités de l'atelier en présentiel et distanciel
- Mettre en place des outils d'évaluation de l'action

Animer un atelier de pratique artistique avec la photographie

- Adapter sa posture selon le contexte d'intervention et le public visé
- Se présenter, présenter le projet d'atelier, énoncer les consignes de manière claires et intelligibles
- Mener un atelier de pratique en photographie, selon les contraintes liées au public visé
- Mener un atelier d'analyse pour faire émerger la parole autour des images

Valoriser et développer sa démarche de photographe intervenant.e

- Définir le rôle du photographe intervenant
- Valoriser et développer sa démarche de photographe intervenant.e
- Valoriser ses compétences d'intervenant.e avec les outils numériques
- Développer un réseaux de partenaires
- Analyser et répondre à un appel à projet

– PUBLICS VISÉS

Cette formation s'adresse à des jeunes artistes diplômé.es, artistes-auteur.es et photographes professionnels.elles qui souhaitent s'engager dans une démarche de transmission et développer des actions de pratique photographique avec les publics.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

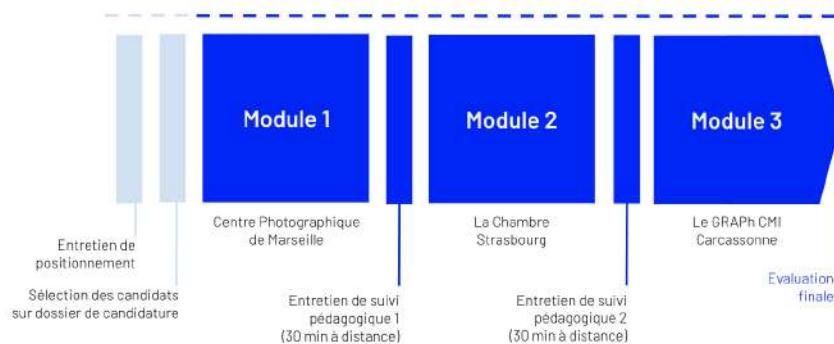
Effectifs par session : 10 personnes

– PRÉ-REQUIS

- Déclaration d'activité de photographe (ou activité en cours d'immatriculation)

– DURÉE & RYTHME

105 heures de formations réparties en 3 semaines de 35h de formation (du lundi au vendredi inclus)
3 lieux de formation en France, structures membres du réseau Diagonal.



– DATES & LIEUX

Module	Intitulé	Dates	Lieu
1	Appréhender le métier d'intervenant•e	Du 29 septembre au 3 octobre 2025	Centre Photographique Marseille 74 Rue de la Joliette 13002 Marseille
2	Développer un projet d'intervention en considérant les caractéristiques et problématiques des différents publics.	Du 3 au 7 novembre 2025	La Chambre, Strasbourg 4 Place d'Austerlitz, 69000 Strasbourg
3	Valoriser et évaluer des projets pédagogiques et artistiques <i>Evaluation finale</i>	Du 1er au 5 décembre 2025	GRAPh CMI, Carcassonne Maison des Mémoires, 53 rue Verdun, 11000 Carcassonne

— MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel.

Les structures d'accueil fournissent un espace de formation adapté, confortable, équipé et accessible PMR.

Les méthodes pédagogiques alternent apports théoriques, méthodologiques et ateliers participatifs pour permettre aux stagiaires de puiser et repérer dans leur parcours les leviers menant à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique par la photographie. Selon les modules, les formateurs ou formatrices favorisent des études de cas et des mises en situation sur le terrain.

Durant la formation, les stagiaires sont accompagné.es individuellement et collectivement par l'équipe pédagogique. Entre chaque module, l'équipe pédagogique propose un entretien individuel par une plateforme de visioconférence afin de favoriser l'acquisition des contenus et leur adaptation au projet professionnel d'intervention de chaque stagiaire.

Des bilans collectifs permettant l'échange sont organisés à chaque fin de module.

L'équipe pédagogique est composée de professionnels.elles et spécialistes de la photographie contemporaine, experts.es de l'éducation à l'image et de la relation aux publics. Ils et elles animent la formation selon leurs compétences et expertises, en adaptant le contenu de leurs interventions au regard des projets personnels et professionnels.

Les formateurs référents sont :

- Camille Varlet, Coordinatrice des actions de transmission, Centre Photographie Marseille
- Nicolas Bender, Responsable pédagogique, La Chambre
- Eric Sinatora, Directeur du GRAPh CMI, Carcassonne

La chargée de gestion des formations du réseau Diagonal est Valentine Guillien

Des intervenants.es externes animent également la formation, sollicité.es pour leur expertises : Emma Grosbois (artiste intervenante) – Emma Cossée Cruz (artiste intervenante) – Olivier Sarrazin (photographe intervenant) – Jade Mailly (artiste intervenante) – Françoise Le Jallé (Enseignante à l'Université de Strasbourg, spécialiste des questions liées au handicap) – Catherine Mueller (directrice de la Chambre) – Valérie Horwitz (photographe intervenante) – Mathieu Oui (journaliste et conseiller éditorial), Sophie Valentin (Conseillère Arts visuels DAAC du rectorat Aix-Marseille) – Liste non exhaustive et non arrêtée

L'équipe pédagogique met à disposition de tous les stagiaires une "mallette pédagogique" numérique, accessible en ligne, composée des ressources et documentations vues en formation, pour une durée d'un an.

— ENCADREMENT & COORDINATION

Ce parcours de formation est mis en œuvre et coordonné par le réseau Diagonal.

Pour ce faire, le réseau Diagonal s'engage :

- à diffuser l'offre de formation et répondre aux demandes des candidats.es
- mener un entretien de positionnement avec les candidats.es et sélectionner les candidatures complètes
- constituer les dossiers administratifs, assurer le suivi des demandes de financement avec les opérateurs compétents (OPCO, Pôle Emploi, etc.)
- accompagner spécifiquement les personnes en situation de handicap : étude des besoins, adaptation des conditions d'accueil et/ou de formation
- fournir les documents nécessaires au bon déroulement de l'action de formation dont les feuilles de présence
- Organiser, coordonner et mettre en œuvre avec les formateurs référents, les étapes de suivi individuel des stagiaires et des mesures favorisant son engagement

- évaluer l'acquisition des compétences
- mettre à disposition des stagiaires une "mallette pédagogique" de ressources
- met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les stagiaires, des réclamations exprimées par ces dernières, et des aléas survenus en cours de prestation.
- éditer l'attestation de fin de formation

De plus, un.e référent.e pédagogique est désigné.e par module de formation afin d'assurer le lien avec les stagiaires. Tout le long de la formation et à son issue, les référent.e pédagogiques et la chargée de gestion des formations s'engagent dans un suivi personnalisé des stagiaires par téléphone, email ou visio, lors d'entretiens de suivi individuels

ÉVALUATION

Les stagiaires sont évalué.es tout au long de la formation lors de productions collectives par l'équipe pédagogique.

Une évaluation finale, personnelle, a lieu en fin de formation sur la base d'un entretien individuel. Les stagiaires sont invité.es à présenter un projet professionnel d'intervention conçu et développé pendant la formation. Ils remettent un dossier rédigé, suivant une trame définie (voir annexes) et présentent à l'oral, sur un temps défini, leur projet.

L'évaluation finale est menée par les référent.e pédagogiques, à l'appui d'une grille d'évaluation, remise au stagiaire.

Une attestation de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation.

- **Annexes**
 - RÉFÉRENTIEL DE FORMATION (ci-dessous)
 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ORGANISME DE FORMATION (ci-dessous)
 - INFORMATIONS PRATIQUES
 - DEVIS PERSONNALISÉ ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
- + LES PROGRAMMES DÉTAILLÉS DES MODULES. CHAQUE PROGRAMME EST COMMUNIQUÉ DANS UN DÉLAI DE 1 SEMAINE EN AMONT DU MODULE CONCERNÉ.

FORMATION PHOTOGRAPHE INTERVENANT·E : concevoir et réaliser des projets de pratique et d'éducation à l'image en photographie						
Compétences	Objectifs pédagogiques	attendus évaluables	Contenus	Profil de l'intervenant.e	Méthodes pédagogiques	Evaluation
Concevoir et mettre en oeuvre un atelier de pratique artistique avec la photographie	Analyser les besoins et les attentes du public visé	<ul style="list-style-type: none"> Démontrer avoir fait des recherches ou avoir déjà rencontré le public visé : recherches, veille, identifications de points caractéristiques du public (typologie, contraintes, organisation, composition du groupe, etc.) Organiser un ou plusieurs temps de préparation avec les parties prenantes opérationnelles (déroulé d'une réunion de préparation, temps d'observation, immersion, définition des rôles des parties) Argumenter dans une note d'intention rédigée le choix de travailler dans tel contexte et avec tel public 	<ul style="list-style-type: none"> Appréhender différentes typologies de publics : jeune public, publics du champs médico-social, en milieu carcéral, en milieu rural, etc. Comprendre les enjeux liés au public présenté : âge, mobilité, environnement, psychologie, encadrement, atouts, contraintes, etc. Méthodologie de recherche et veille pour aborder la question des publics (sites ou structures ressources, acteurs, relais, etc.) La relation partenariale : engager un projet avec un partenaire opérationnel (structure culturelle, association, établissement public/privé, etc., prise de contact, rôles de chacun, encadrement, coordination) 	Directeur de centre d'art Chargé des publics Photographe Intervenant Éducateur spécialisé - enseignant - psychologue - responsable d'une structure sociale, médiaco-sociale, etc.	<ul style="list-style-type: none"> Cours théorique et apports méthodologiques Exercices de recherche Rencontre et partage d'expérience 	Présentation orale, individuelle du projet professionnel d'intervention final devant un jury de professionnels
		<ul style="list-style-type: none"> Concevoir un projet artistique (qui favorise la créativité) et pédagogique (par la transmission et/ou la pratique individuelle ou collective) Rédiger une note d'intention, permettant un cadrage détaillé du projet qui formule au moins 1 objectif artistique et au moins 1 objectif éducatif / pédagogique Enoncer le protocole artistique en lien avec la pratique de la photographie / des images 	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir un projet culturel et artistique : pour quoi ? pour qui ? faire des liens, porter un propos, la notion de parcours culturel Définir des intentions artistiques et pédagogiques précises en lien avec la photographie, l'éducation aux images, les pratiques visuelles. 	Directeur.ice de centre d'art Chargé.e des publics - Responsable pédagogique Photographe intervenant.e	<ul style="list-style-type: none"> Cours théorique Rencontre et partage d'expérience 	
	Définir des objectifs artistiques et éducatifs atteignables		- Contextualiser le projet d'atelier, situer et identifier les interlocuteurs et participants.	Directeur.ice de centre d'art Chargé.e des publics - Responsable pédagogique Photographe intervenant.e	<ul style="list-style-type: none"> Cours théorique et apports méthodologiques Exercices collectifs d'analyse de projets Rencontre et partage d'expérience 	
		<ul style="list-style-type: none"> Construire un cycle d'intervention artistique et culturelle progressif : sujet, objectif, consignes de travail, durée, matériel nécessaire Planifier son travail en amont (préparation) et en aval (post-prod) Lister les besoins pour chaque séance Coordonner son activité avec les partenaires opérationnels (calendrier, ressources, besoins matériels et logistiques, etc) 	<ul style="list-style-type: none"> Construire des séances d'atelier autonomes, inscrites dans un projet cohérent et global : découpées en séances avec temps de sensibilisation, des sorties culturelles, de la pratique (dont prise de vue), des échanges et de l'analyse, de l'editing collectif et/ou création d'un objet (édition, expo, diaporama), les formes de restitution, etc. Méthodologie de projet : temporalité, organisation technique et logistique, coordination, autorisations, etc. 	Directeur de centre d'art Chargé des publics - Responsable pédagogique Photographe intervenant.e	<ul style="list-style-type: none"> Apports méthodologiques Exercices pratiques collectifs, croisés, en autonomie Partage d'expérience 	
	Créer des supports et contenus pédagogiques adaptés et progressifs	<ul style="list-style-type: none"> Rassembler/mobiliser des ressources (visuelles, textuelles, sonores, etc.) et préparer un(des) supports de présentation Crée des consignes/protocoles/exercices de pratique photographique avec une progression évolutive et rythmée Prendre en compte le niveau de difficulté, la compréhension des publics 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des outils et des supports pédagogiques Adapter la pertinence de ces ressources et outils au regard des objectifs pédagogiques et artistiques. <p>> les outils et les dispositifs pour la prise de vue : travail du portrait, du paysage, studio photo, balade photographique, le roman photo (texte/image), la carte postale, enquête documentaire, outils de collecte transdisciplinaire.</p> <p>> les ressources et sources d'inspiration (livres, expo, ateliers de médiation, plateformes numériques et app d'éducation aux images)</p>	Directeur de centre d'art Chargé des publics - Responsable pédagogique Médiateur.ice Photographe intervenant.e Historien.ne de l'art/de la photo - Critique d'art Ingénieur pédagogique - designer	<ul style="list-style-type: none"> Apports méthodologiques Exercices collectifs Rencontres et partage d'expérience 	Evaluation continue par le référent pédagogique au cours de la formation

Construire un budget de production de projet	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser des notions fondamentales de comptabilité pour construire le budget prévisionnel d'un projet Adapter le budget prévisionnel d'un projet au cadre d'une demande de subvention Effectuer un bilan comptable et financier de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> Aborder les notions d'équilibre charges / produits, les différents postes de dépense Distinguer les charges d'investissement, de valorisation, les apports en monétaire, en nature, en industrie Méthodologie pour chiffrer les dépenses (cout horaire d'intervention, déplacements, etc.) Estimer et répartir les produits : subventions, mécénat, autofinancement/financement participatif Assurer un suivi comptable et budgétaire Remplir un budget de type Cerfa 	Directeur de centre d'art Administrateur.ice de centre d'art Chargé des publics - Responsable pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> Cours théorique Exercices pratiques collectifs / individuels 	Présentation orale, individuelle du projet professionnel d'intervention final devant un jury de professionnels
Mettre en place des outils d'évaluation et de mesure d'impact de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Mesurer l'impact du projet sur les publics directs et indirects Recueillir la satisfaction, les impressions, l'acquisition de savoir être/faire 	<ul style="list-style-type: none"> L'objet de restitution et/ou la restitution du projet (restitution pour qui, pour quoi?) Mettre en place un/plusieurs outil·s de mesure d'impact pour recueillir la satisfaction des publics et plus largement des parties prenantes. Choisir un support d'évaluation adapté aux conditions de réalisation de l'atelier (grille de lecture des indicateurs d'impact directs / indirects, types d'enquêtes possibles) 	Directeur de centre d'art Chargé des publics - Responsable pédagogique Sociologue	<ul style="list-style-type: none"> Cours théorique Exercices pratiques collectifs / croisés / individuels, jeux de rôle, etc. 	
Animer un atelier de pratique artistique avec la photographie	Adapter sa posture selon le contexte d'intervention et le public visé	<ul style="list-style-type: none"> Adapter ses gestes, son attitude, son attention, ses capacités d'écoute en fonction du public Adopter une posture bienveillante et à l'écoute 	<ul style="list-style-type: none"> Créer tout au long du projet, les conditions pour favoriser l'expression des différentes parties : météo intérieure, tour de table, etc.; Acquérir des techniques simples de prise de parole en public, d'animation : gestuelle, écoute active, autorité, etc.. 	Chargé des publics - Responsable pédagogique - médiateur Animateur - Formateur en animation Facilitateur de débat	<ul style="list-style-type: none"> Cours théorique et apports méthodologiques Exercices pratiques collectifs, jeux de rôle
	Se présenter, présenter le projet d'atelier, énoncer les consignes de manière claires et intelligibles	<ul style="list-style-type: none"> Préparer son intervention, utiliser un vocabulaire simple mais précis, définir les mots, idées, concepts, etc., faire des phrases courtes 			
	Gérer un groupe (dynamique de groupe, gestion des temps, résolution de conflits)	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> Méthodologie de gestion de groupe, désactiver un conflit, techniques d'apaisement, notion d'intelligence émotionnelle S'impliquer jusqu'à quel point avec des publics ? Poser ses limites, s'entourer, le rôle support des partenaires 	Chargé des publics - Responsable pédagogique - médiateur Animateur - Formateur en animation	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec des publics et mise en situation d'animation, analyse du retour d'expérience
	Mener un atelier d'analyse pour faire émerger la parole autour des images	<ul style="list-style-type: none"> Structurer un propos en lien avec l'analyse d'un corpus d'images Créer des liens avec la pratique photographique Prendre en compte le niveau de maîtrise du langage 	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer les publics dans l'analyse d'images avec de la méthodologie ou des techniques éprouvées Stimuler, exercer le regard avec des questions, des jeux, des associations texte/image > Mobiliser des ressources adaptées > peut intégrer l'utilisation d'outils numériques d'éducation à l'image 	Chargé des publics - Responsable pédagogique - médiateur Animateur - Formateur en animation	<ul style="list-style-type: none"> Cours théorique et apports méthodologiques Exercices pratiques Recherches en autonomie
	Définir le rôle du photographe intervenant	<ul style="list-style-type: none"> Formuler les étapes de travail d'un.e intervenant.e, situer son action à l'échelle d'un partenariat, d'un dispositif, en intégrant la pratique de la photographie. Enoncer son positionnement, porter une réflexion sur l'emancipation par la création, la pratique en lien avec la photographie, l'art comme expérience. 	<ul style="list-style-type: none"> Définir le rôle et le positionnement de l'artiste intervenant.e (qui? pourquoi? qualités? savoir-faire? savoir-être?) La place de l'intervenant.e photographe au sein d'un projet ?(responsabilités et coordination) Qui fait quoi dans un projet ? 	Directeur.ice de centre d'art Chargé.e des publics - Responsable pédagogique Photographe intervenant.e	<ul style="list-style-type: none"> Cours théorique Brainstorming collectif > peut se faire avec des outils de facilitation graphique et/ou d'intelligence collective

Valoriser et développer sa démarche d'intervenant.e photographie	Déclarer et facturer son activité en prenant en compte les évolutions de la réglementation <ul style="list-style-type: none"> - S' informer sur les statuts et démarches à engager pour déclarer une activité d'intervenant.e au regard de sa situation actuelle - Mener une veille réglementaire - Facturer son activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents statuts et les possibilités de déclaration d'une activité d'intervenant.e - Démarches administratives relatives à une activité de prestataire, le salariat, etc. 	Directeur.e de centre d'art Administrateur.ice de centre d'art	Cours théorique et apports méthodologiques QCM, exercices pratiques	Evaluation continue par le. a référente pédagogique au cours de la formation
	Valoriser ses compétences d'intervenant.e avec les outils de communication adaptés <ul style="list-style-type: none"> - Produire et actualiser des outils de communication, construire une identité numérique en intégrant les compétences d'intervenant.e - Pitcher sa pratique 	<ul style="list-style-type: none"> - CV, portfolio, bio, site web, RS usages et pratiques - Le pitch (écrit ou oral) se démarquer lors de rendez-vous - Documenter les travaux effectués avec des publics 	Chargé.e des publics - chargé.e de communication Journaliste - photojournaliste Consultant en communication web	Cours théorique et apports méthodologiques Exercice pratique collectif, croisé, individuel	Présentation orale, individuelle du projet professionnel d'intervention final devant un jury de professionnels
	Identifier, se situer et activer un réseaux de partenaires opérationnels et financiers <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les réseaux, les dispositifs et les appels à projets auxquels le projet correspond - Mobiliser un ou plusieurs partenaires sur son projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et se situer dans l'écosystème des arts visuels, qui sont les partenaires publics et institutionnels, les partenaires privés - La place des politiques publiques : les dispositifs d'EAC, Culture et santé, Culture et Justice, art en ruralité, la Politique de la Ville, etc. 	Directeur.ice de centre d'art - de réseau spécialisé Chargé.e des publics - Responsable pédagogique Conseiller.ère DRAC, acteur de politique locale	Cours théorique QCM	
	Analyser et répondre à un appel à projet <ul style="list-style-type: none"> - Lire, comprendre et interpréter les enjeux et attendus d'un appel à projet - Rédiger une note artistique et pédagogique suivant les attendus du texte 	<ul style="list-style-type: none"> - Relever les éléments de cadrage importants et identifier les modalités de réponse - Retenir l'attention du jury, originalité, éléments clés - Le point de vue du producteur ou du commanditaire (ou structure partenaire, intermédiaire), les attentes, les points clés d'un AAP. 	Directeur.e de centre d'art Administrateur.ice de centre d'art	Cours théorique et apports méthodologiques Exercice pratique collectif Rencontre et partage d'expérience	
	Mettre en place une veille active <ul style="list-style-type: none"> - Structurer une veille avec des outils de gestion et stimuler la curiosité 	<ul style="list-style-type: none"> - sur des sujets divers : politiques publiques, réseaux professionnels, AAP, innovations pédagogiques, actualités artistiques, etc.. 	Directeur.ice de centre d'art Chargé.e des publics - Responsable pédagogique Photographe intervenant.e	Cours théorique et apports méthodologiques Exercice pratique collectif Rencontre et partage d'expérience	Evaluation continue par le. a référente pédagogique au cours de la formation
				Référentiel de formation	



DIAGONAL

RÉSEAU NATIONAL DES STRUCTURES DE DIFFUSION
ET DE PRODUCTION DE PHOTOGRAPHIE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ORGANISME DE FORMATION

(ARTICLES L6352-3 DU CODE DU TRAVAIL)

ARTICLE 1 : DOMAINES D'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous et toutes les stagiaires et ce, pour la durée de la formation suivie. Il vise à l'instauration d'une ambiance de travail sereine, favorable à l'acquisition de savoirs, de compétences, et d'un climat de respect mutuel, où chacun.e a son rôle.

ARTICLE 2 : RÈGLES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun.e le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur le lieu de stage.

Lorsque la formation se déroule dans une structure dotée d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de la structure.

Dans ce cadre, le.la stagiaire est tenu.e de :

- respecter les installations de sécurité : toute dégradation constitue une faute grave qui met en danger les personnes et les biens ;
- respecter les consignes d'évacuation affichées dans le lieu du stage ;
- introduire aucun objet dangereux susceptible de porter atteinte aux personnes ou de nuire à la sécurité des lieux.

Le.la stagiaire peut se référer à tout moment aux consignes sanitaires affichées dans l'espace de formation.

ARTICLE 3 : DISCIPLINE

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme et de se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- d'emporter ou modifier les supports de formation ;
- de modifier les réglages des paramètres des ordinateurs ou de tout autre matériel mis à leur disposition ci-après détaillés en Annexe à la Charte du bon usage des moyens informatiques et numériques.

ARTICLE 4 : PRÉSENCE AU STAGE

Les horaires de stage sont fixés par DIAGONAL et portés à la connaissance des stagiaires à l'occasion de la remise du programme de formation et de la convocation.

Le.la stagiaire doit être présent.e à toutes les journées proposées dans le cadre des modules de formations.

Il.elle est ainsi tenu.e de suivre le stage dans son intégralité et de signer chaque demi-journée la feuille de présence.

Les stagiaires sont tenu.es de respecter les horaires de stage. En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir DIAGONAL et s'en justifier. Les stagiaires ne sont pas autorisé.es à s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles.

ARTICLE 5 : PONCTUALITÉ

Les stagiaires sont tenu.es d'être présent.es au stage au moins 5 minutes avant son début. En cas de retard, le.la formateur.ice est en droit de ne pas les accepter.

ARTICLE 6 : TENUE ET COMPORTEMENT

Les stagiaires sont invité.es à se présenter à l'organisme en tenue décente. Il est demandé à tout.e stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité pour le bon déroulement des formations.

ARTICLE 7 : PROCÉDURE POUR PRÉVENIR LES RUPTURES DE PARCOURS

Un.e formateur.ice référent.e est désigné.e pour chaque session de formation (et module de formation si concerné), il.elle est l'interlocuteur.ice privilégié.e des stagiaires. Une personne assure le suivi et la gestion des formations au sein du réseau DIAGONAL, joignable à formations@reseau-diagonal.com / 07 69 03 04 84.

Dans le cas où un.e stagiaire présente des signes de décrochage de la formation (inattention, retards/absences répétés), l'équipe du réseau Diagonal et le.la formateur.ice référent.e mettent en place une procédure de prévention : entretien individuel, appel téléphonique du.de la stagiaire et envoi d'un email rapportant l'échange, relance par email si le.la stagiaire ne se présente plus en formation et ne répond pas.

Pour prévenir les ruptures de parcours, DIAGONAL peut aménager les modalités de suivi de la formation, en présentiel / en distanciel.

ARTICLE 8 : PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

« Une réclamation consiste en une action visant à faire respecter un droit, ou à demander une chose due, recueillie par écrit ». Une réclamation est donc une déclaration actant le mécontentement d'un client envers un professionnel. Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification, ou une demande d'avis, n'est pas une réclamation.

À ce sujet, DIAGONAL met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, et des problèmes survenus en cours de prestations de formation.

Les stagiaires, formateurs.ices et toutes parties prenantes de la formation peuvent à tout moment adresser une réclamation à la personne assurant le suivi et la gestion des formations au sein du réseau DIAGONAL, par courriel en indiquant RÉCLAMATION dans l'objet du mail à : formations@reseau-diagonal.com

Chaque réclamation adressée est consignée et traitée sous une quinzaine de jours..

Le ou la « réclamant.e » est averti.e des modalités de traitement des réclamations, et reçoit une réponse appropriée dans les meilleurs délais.

La confidentialité des données à caractère personnel est respectée, et la globalité de la présente procédure de réclamations est conforme aux dispositions du RGPD.

ARTICLE 9 : HARCÈLEMENT MORAL ET SEXUEL, AGISSEMENTS SEXISTES ET VIOLENCES AU SEIN DE L'ORGANISME DE FORMATION

Diagonal s'inscrit activement dans la lutte contre le harcèlement moral et sexuel, les agissements sexistes, et plus généralement contre toute forme de violence au sein de son organisme de formation. Diagonal s'engage à respecter et faire respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives à toutes ces formes de violence (actes de harcèlement sexuel - Art. L.1153-1 Code du travail et Art. 222-33 Code Pénal -, actes d'agissement sexistes - Art. L.1142-2-1 Code du travail-, actes d'agression sexuelle - Art. 222-22 et suivants du Code pénal - et d'exhibition sexuelle - Art. 222-32 du Code pénal -, actes de harcèlement moral - Jurisprudence : Cour d'Appel d'Orléans 7 février 2017 -, viol - Art. 222-23 Code pénal.

En conséquence, le.la stagiaire s'engage à ne pas adopter de comportements qui pourraient s'apparenter aux infractions mentionnées ci-dessus.

En outre, le.la stagiaire s'engage à informer sans délai la chargée de formation de tout comportement prohibé dont il.elle aurait eu connaissance, directement ou indirectement, ou pour lequel il.elle aurait été victime.

Cellule d'écoute psychologique et juridique de lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour les professionnels de la culture : 01 87 20 30 90 - du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h.
et par mail : violences-sexuelles-culture@audiens.org

ARTICLE 10 : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Tout manquement à ce présent règlement pourra entraîner une sanction pour le stagiaire.

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation ou son.sa représentant.e

pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions énumérées ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le.la responsable de l'organisme de formation ;
- Blâme ;
- Exclusion définitive de la formation.

Aucune sanction ne peut être appliquée au.à la stagiaire sans que celui-ci ou celle-ci ne soit préalablement informé.e par écrit des griefs retenus contre lui.elle. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le.la stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé.e contre décharge, en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du.de la stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le.la stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié.e de l'organisme de formation : la convocation fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au.à la stagiaire : celui-ci ou celle-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le.la stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui.elle et, éventuellement, qu'il.elle ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au.à la stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

ARTICLE 11: UTILISATION DU MATERIEL

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation ou de la structure qui accueille la formation, l'usage de matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.

L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le.la stagiaire est tenu.e de conserver en bon état de matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le.la stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Le.la stagiaire est tenu.e de respecter la charte du bon usage des moyens informatiques et numériques dont il.elle a eu connaissance par l'exemplaire qui lui a été remis.

ARTICLE 12: RESPONSABILITÉ DE DIAGONAL À L'ÉGARD DES BIENS PERSONNELS DES STAGIAIRES

Le.la stagiaire est responsable de ses objets personnels.

DIAGONAL décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d' objets personnels de toutes natures déposés ou utilisés par les stagiaires pendant la durée du stage et sur les lieux du stage.

ARTICLE 13 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de formation produits par les formateur.ices et intervenant.es, ainsi que les contenus partagés en ligne aux stagiaires dans la « Mallette Pédagogique » sont protégés par l'article L. 111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle. Aussi, toute reproduction et représentation ou plus largement toute exploitation en dehors de la formation sont strictement interdites.

ARTICLE 14 : PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire.

ANNEXE : Charte du bon usage des moyens informatiques et numériques

Cette charte définit les conditions d'accès et les règles d'utilisation des moyens informatiques et numériques mis à disposition des apprenant.es et nécessaires à l'activité de formation professionnelle du réseau Diagonal. Elle a également pour objet de sensibiliser les utilisateurs et utilisatrices aux risques liés à l'utilisation de ces ressources en termes d'intégrité et de confidentialité des informations traitées.

ARTICLE 1 : UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET NUMÉRIQUES

L'utilisation d'Internet pendant la formation doit être réalisée dans le respect des règles de sécurité et des dispositions légales relatives notamment au droit de propriété, à la diffamation, aux fausses nouvelles, aux injures et provocations et à la protection des données personnelles.

Dans le cadre de l'utilisation d'outils de visioconférence, il est interdit d'enregistrer les sessions sans obtenir préalablement l'autorisation tracée de l'ensemble des participant.es, du réseau Diagonal et des ses partenaires de formation.

ARTICLE 2 : LE RÉSEAU WIFI

Dans le cadre de ses actions de formation, le réseau Diagonal peut mettre en place un accès Wifi privé au bénéfice de ses stagiaires. À cet effet, un code d'accès wifi est remis aux stagiaires au début de la formation.

Le.la stagiaire s'engage à ne pas communiquer ce code d'accès.

Il appartient au.à la stagiaire de vérifier qu'il.elle dispose bien des équipements, matériels, logiciels et navigateurs lui permettant d'utiliser le service numérique.

Tout accès au Wifi résultant de l'utilisation du mot de passe remis au.à la stagiaire est fait sous l'entièvre responsabilité de ce.cette dernier.e.

ARTICLE 3 : TÉLÉCHARGEMENTS

Le téléchargement de logiciels, d'œuvres ou d'objets protégés par le droit d'auteur ou par un droit voisin, sans autorisation des ayants droits, de nature à engager la responsabilité du réseau Diagonal est strictement interdit. Les logiciels de partage de fichiers connectés à Internet sont désactivés pendant la formation.

Le.la stagiaire garantit le réseau Diagonal contre toute action, réclamation ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle, auquel le.la stagiaire aurait porté atteinte au cours de son utilisation de l'accès Wifi ou filaire proposé aux stagiaires par le réseau Diagonal ou de ses partenaires, concourant à la formation.

ARTICLE 4 : CONSULTATION DE SITES ILLICITES

La consultation et le téléchargement de contenu de sites contraires aux bonnes mœurs ou illicites sont interdits.

Le réseau Diagonal se réserve le droit de dénoncer tout acte délictueux aux autorités

ARTICLE 5 : SUSPENSION ET RÉSILIATION DE L'ACCÈS INTERNET OU WIFI

Le réseau Diagonal se réserve le droit de suspendre et de résilier l'accès à Internet et au Wifi, et ce sans que le.la stagiaire ne puisse revendiquer une quelconque indemnisation ou réparation, en cas de violation d'une des présentes conditions d'utilisation de l'accès Wifi / Internet du réseau Diagonal ou de ses partenaires concourant à la formation.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS

Le. la stagiaire est seul.e responsable de l'utilisation de ses codes d'accès Wifi ou d'accès Internet filaire. Toute utilisation de ce service, effectuée au moyen des codes d'accès du. de la stagiaire, est réputée avoir été effectuée par ce.cette dernier.e, sauf preuve contraire.

Le.la stagiaire est seul.e responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à son matériel ou à des tiers du fait de son utilisation de l'accès wifi et Internet du réseau Diagonal ou de ses partenaires concourant à la formation.

ARTICLE 7 : SECURITÉ

Internet n'est pas un réseau sécurisé. Il appartient donc aux stagiaires de prendre toutes les mesures qu'ils ou elles jugeront nécessaires en vue de protéger leurs équipements personnels ainsi que leurs propres données et/ou logiciels à l'encontre de tout malware ou de l'intrusion d'un tiers dans leurs terminaux à quelque fin que ce soit.

Le réseau Diagonal dégage toutes responsabilités en cas d'intrusion, de malware, de destruction ou de vols de données pendant la formation.

Le réseau Diagonal recommande fortement aux stagiaires de ne pas transmettre d'informations, par le réseau Wifi, nécessitant un important niveau de confidentialité.

ARTICLE 8 : PLATEFORME EN LIGNE

Dans le cadre de la délivrance d'une formation, le réseau Diagonal met à disposition de l'ensemble de ses stagiaires, une plateforme en ligne de ressources pédagogiques ci-après dénommée "Mallette pédagogique". Cette Mallette pédagogique est accessible avec un mot de passe remis aux stagiaires en début de formation et pour une durée d'un an.

Ce code est strictement confidentiel et non cessible

Cette plateforme met à disposition du ou de la stagiaire :

- des bibliographies;
- des supports de formations conçus par les formateur.ices;
- des fichiers audio et vidéo en ligne. Lorsque ces contenus n'appartiennent pas au réseau Diagonal, ce dernier dispose de droits d'exploitation vis-à-vis de ces derniers;
- des documents d'informations sur la formation, programmes, infos pratiques, livret d'accueil.

Tout le contenu présent sur la Mallette pédagogique en ligne tels que les textes, marques, logos, images, dessins, vidéos, et photographies sont la propriété pleine et entière du réseau Diagonal ou de ses prestataires, et sont à ce titre protégés conformément au code de la propriété intellectuelle.

Il appartient au à la stagiaire de vérifier qu'il dispose bien des équipements, matériels, logiciels et navigateurs lui permettant d'utiliser la Mallette pédagogique.

ARTICLE 9 : MATÉRIEL NOMADE

Lorsqu'un équipement nomade, de type appareil photo numérique, caméscope, téléphone mobile, ordinateur portable ou tablette, logiciels, est confié à un.e stagiaire du réseau Diagonal, cette mise à disposition est réputée intervenir dans le cadre exclusif de la formation professionnelle suivie par la ou la stagiaire.

Elle entraîne l'obligation pour le.la stagiaire d'apporter tous les soins nécessaires à la bonne conservation de ce matériel:

- ne pas altérer sa configuration logicielle;
- ne pas le laisser sans surveillance.

Le.la stagiaire est seul.e responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à son matériel nomade ou à des tiers du fait de son utilisation pendant la formation.

Le ou la stagiaire assure la garde et la responsabilité du matériel qui lui est mis à disposition dans le cadre de la formation. En cas d'incident (perte, vol, dégradation), le ou la stagiaire doit, dans les plus brefs délais, informer le partenaire de formation et le réseau Diagonal afin qu'il soit procédé aux démarches, telles que la déclaration de vol et le dépôt de plainte auprès des officiers de police judiciaire compétents.

Toute fausse déclaration est passible de sanctions disciplinaires et / ou de poursuites pénales.

ARTICLE 10 : LIMITATION DES USAGES ET SANCTIONS

Le.la stagiaire est tenu.e de respecter l'ensemble des règles définies dans la présente charte.

Tout manquement à ces règles et mesures de sécurité et de confidentialité est susceptible d'engager la responsabilité de l'usager et d'entraîner à son encontre :

- Des sanctions disciplinaires ou pénales en fonction de la gravité des faits constatés par les instances compétentes ;
- Le réseau Diagonal pourra, sans préjuger des poursuites ou procédures de sanctions pouvant être engagées à l'encontre de l'usager.e malveillant.e, délivrer un avertissement, limiter ou suspendre les usages, sans préavis par mesure conservatoire.

ARTICLE 11 : PUBLICITÉ DE LA CHARTE

Un exemplaire de la présente charte est remis à chaque stagiaire.